

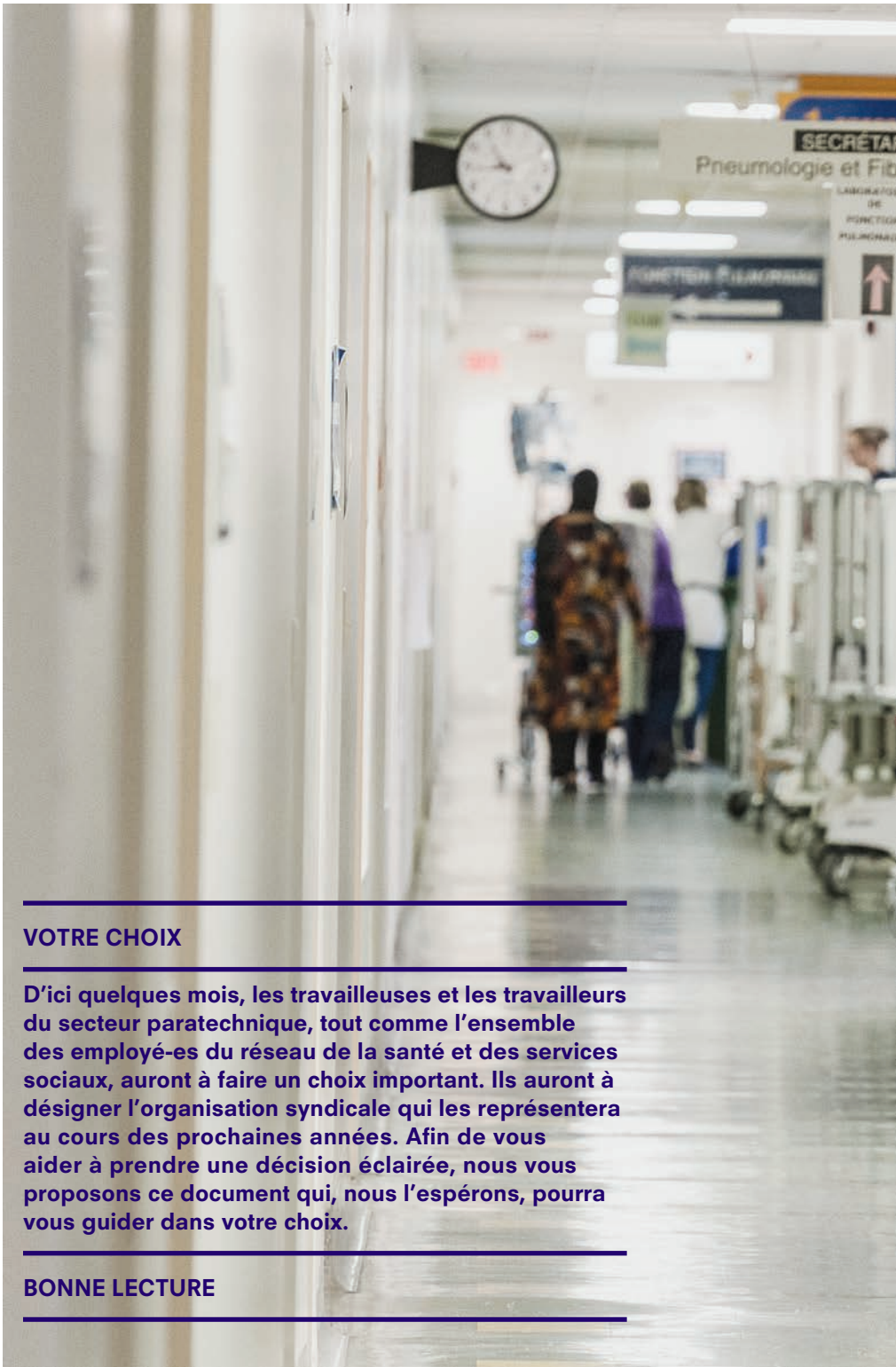


# UNE FORCE POUR LES PARATECHNIQUES



#forcecsn

[incontournable.info](http://incontournable.info)



---

## VOTRE CHOIX

---

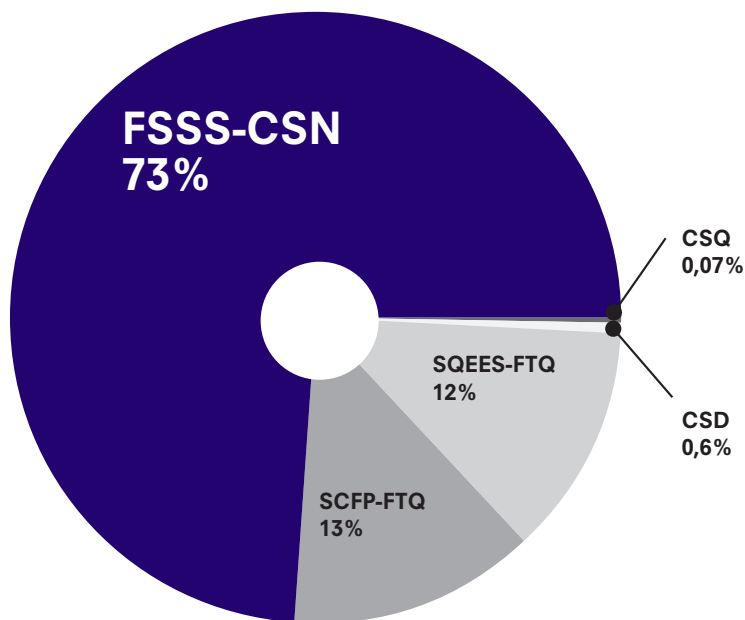
D'ici quelques mois, les travailleuses et les travailleurs du secteur paratechnique, tout comme l'ensemble des employé-es du réseau de la santé et des services sociaux, auront à faire un choix important. Ils auront à désigner l'organisation syndicale qui les représentera au cours des prochaines années. Afin de vous aider à prendre une décision éclairée, nous vous proposons ce document qui, nous l'espérons, pourra vous guider dans votre choix.

---

BONNE LECTURE

---

# UNE FORCE INCONTOURNABLE



Représentation du personnel paratechnique,  
des services auxiliaires et métiers

## LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DU PERSONNEL PARATECHNIQUE, DES SERVICES AUXILIAIRES ET MÉTIERS

Une écrasante majorité du personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers du réseau de la santé et des services sociaux a choisi la CSN. Les trois quarts des employé-es de ce secteur, notamment les préposé-es aux bénéficiaires (PAB) et les auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS), sont membres de la CSN. Forte de cette adhésion,

elle se bat depuis des décennies aux côtés des paratechniques afin que leur travail acharné, souvent réalisé dans l'ombre, soit reconnu à sa juste valeur. L'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi la défense de leur présence dans le réseau public de santé et de services sociaux, sont des objectifs chers à la CSN.

# LA CSN DANS LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

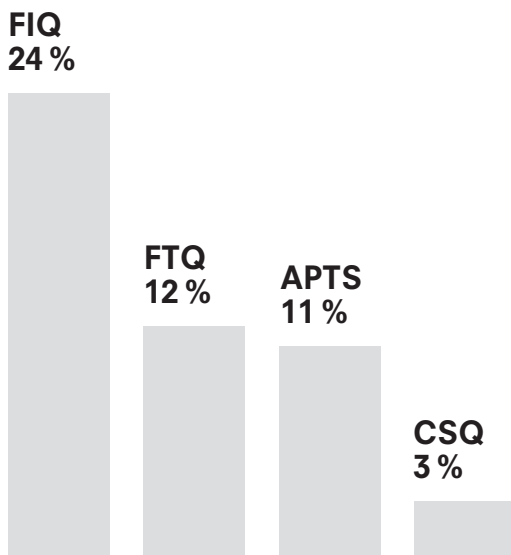
---

## CSN 47 % + de 120 000 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

---

Sur l'échiquier du monde syndical, la CSN est l'organisation syndicale qui représente le plus de travailleuses et de travailleurs dans la santé et les services sociaux. Elle regroupe des salarié-es des quatre catégories de personnel du réseau, un avantage immense.

---



# POURQUOI LA CSN ?



## **HÉLÈNE BRASSARD** Préposée aux bénéficiaires CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**« J'ADORE MON MÉTIER. J'AIME AIDER LES GENS, SURTOUT CEUX QUI SONT DANS LE BESOIN. J'adore ma clientèle et j'aime lutter pour améliorer leurs conditions de vie. Je ne ferais pas d'autre métier.**

Les valeurs de la CSN me rejoignent. L'autonomie donnée aux syndicats, la solidarité entre catégories et le respect entre titres d'emploi, la force du nombre, font que je n'ai jamais même pensé être ailleurs qu'à la CSN. Je suis fière d'appartenir à la CSN.

**LA CSN A ÉTÉ LA PREMIÈRE À NÉGOCIER UNE PRIME** pour les PAB en CHSLD et ça, c'est important et valorisant. En plus, chez nous, au Saguenay, on s'est fait offrir les services gratuits d'une ergonome qui a évalué le fardeau de tâche des PAB. Elle a su mettre des mots sur notre désarroi et nos difficultés. Grâce à l'expertise de la CSN, nous avons pu améliorer grandement nos conditions.

Quand t'es à la CSN, t'es capable d'aller chercher le petit plus que les autres n'ont pas. »

# LA CSN À LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

**AU FIL DES ANNÉES, LA CSN a innové en jouant un rôle d'avant-plan dans les négociations, notamment en créant le Front commun, et a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, notamment :**

- la création de la notion de poste;
- la sécurité d'emploi;
- le régime de retraite;
- un mois de vacances après un an;
- les congés de maternité et parentaux;
- l'arbitrage médical en cas d'invalidité.

**EN CHOISSANT LA CSN**, les travailleuses et les travailleurs du secteur paratechnique s'assurent d'une voix forte et porteuse en négociation. Une réelle compréhension de leurs conditions de travail, conjuguée à la plus grande solidarité syndicale au Québec, fait de la CSN une force incontournable. D'autant plus que la CSN regroupe le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur public, tous secteurs confondus.

## **NÉGO 2015**

### **SE REGROUPER À LA CSN POUR UNE NÉGOCIATION ENTRE NOS MAINS**

La dernière négociation du secteur public a donné place à une grande

mobilisation du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Si cette négociation n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs que nous poursuivions en Front commun, elle a démontré que c'est en étant à la CSN que l'on peut obtenir le plus de gains et avoir le plus d'emprise sur sa négociation.

Tout au long de la négociation, la CSN a joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la CSN que la partie patronale a retiré l'ensemble de ses demandes de reculs aux tables de négociation sectorielles. C'est grâce à notre ténacité que nous avons su protéger les droits du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers sur des questions comme l'assurance salaire, la mobilité du personnel, les mesures d'attraction et de rétention, les absences et les congés.

Nos travaux ont aussi permis d'obtenir un règlement concernant la relativité salariale qui se traduit, entre autres, par un relèvement de la structure salariale et des gains considérables pour plusieurs titres d'emploi, notamment :

- Préposé aux bénéficiaires : 2,5 %;
- Auxiliaire de santé et de services sociaux : 2,2 %.

C'est aussi à notre table sectorielle que plusieurs gains ont été obtenus. Parmi ceux-ci, mentionnons :

— **UNE AUGMENTATION** concrète du nombre de postes à temps complet avec pour cible minimum une proportion de 60 % ;

— **LA RECONDUCTION** des primes pour les salarié-es œuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD et celles pour le personnel travaillant dans le Grand Nord ;

— **UNE MEILLEURE DÉFENSE** de la sécurité d'emploi du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et de métiers ;

— **UN CONGÉ D'UNE À HUIT SEMAINES** aux fins de conciliation famille-travail-études avec étalement du salaire ;

— **DES MESURES POUR CONTRER** la privatisation sous diverses formes, notamment la sous-traitance, les contrats à forfait et les partenariats public-privé (PPP) ;

— **UNE RECONNAISSANCE** du rôle fondamental des travailleuses et des travailleurs dans les projets de réorganisation du travail ;

— **DES MESURES POUR AMÉLIORER** la prévention en santé et sécurité au travail.

Parmi les autres gains de cette négociation, mentionnons :

— **DES AUGMENTATIONS** salariales moyennes de 2,4 % en 2019 pour le personnel du secteur public en raison des travaux de la relativité salariale ;

— **L'OBTENTION** d'une prime d'attraction et de rétention de 10 % pour les ouvriers spécialisés ;

— **LA QUESTION DES DISPARITÉS** régionales, avec l'ajout des municipalités de Kuujuaq, Whapmagoostui et Kuujuarapik du secteur III au secteur IV. La ville de Fermont a été ajoutée à la liste des localités où la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires s'applique. La prime de rétention de 8 % de la Côte-Nord

a été maintenue alors que la partie patronale souhaitait l'abolir.

Et c'est à la CSN que nous avons eu l'occasion de tenir un réel débat sur l'entente de principe. En décidant de poursuivre la négociation, nous avons obtenu des gains supplémentaires qui profiteront à l'ensemble du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers. Cette détermination a permis d'aller chercher plus de 80 millions supplémentaires pour les membres CSN, soit :

— **UNE CONTRIBUTION** additionnelle à l'assurance collective de 14,5 millions de dollars par année pour les membres CSN ;

— **UNE RÉTROACTIVITÉ** au 1<sup>er</sup> avril 2015 pour les primes des salarié-es œuvrant auprès d'une clientèle en CHSLD ainsi que dans le Grand Nord.

Les membres des autres organisations syndicales ont pu bénéficier par la suite des gains obtenus par la CSN !

**Face à des gouvernements qui profitent de chaque négociation pour s'en prendre aux conditions de travail du personnel du secteur paratechnique, des services auxiliaires et métiers, la meilleure solution reste de se regrouper au sein de l'organisation syndicale la plus combative et la plus représentative, la CSN.**

## **NÉGO 2010**

Dans le cadre de la négociation collective de 2010, nombre de gains ont été obtenus grâce à la ténacité de la CSN. C'est notamment le cas pour les lettres d'entente, dont celle sur les CHSLD, qui ont été associées à des millions de dollars pour le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

# VALORISATION DES EMPLOIS

**DEVANT LE MÉPRIS DES GOUVERNEMENTS**, il est plus que nécessaire de se rassembler dans l'organisation qui est la plus active pour valoriser le travail souvent méconnu du personnel paratechnique.

**LA CSN EST L'ORGANISATION** qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements : CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

La FSSS-CSN, qui représente les travailleuses et les travailleurs du secteur paratechnique, milite pour la reconnaissance de leur travail à sa juste valeur. En effet, elle :

- **REVENDIQUE** que le personnel paratechnique fasse partie de l'équipe multidisciplinaire;
- **A CRÉÉ** un comité de travail sur l'enjeu de la formation des PAB et des ASSS, afin de s'assurer que leurs compétences soient reconnues par l'employeur et qu'ils soient appuyés dans leur volonté de donner des services de qualité;

**UN SENS AU MOT SOLIDARITÉ**  
Pour faire face aux compressions budgétaires et aux attaques du gouvernement, qui s'en prend aux conditions de travail des salarié-es du réseau, il est important qu'ils se regroupent au sein d'une organisation syndicale forte. La CSN est sans contredit la mieux placée pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs du secteur paratechnique et pour mettre la pression nécessaire afin qu'ils obtiennent ce qu'il faut pour servir les usagères et usagers dans le respect et la dignité.

- **SOULIGNE** la contribution indispensable du personnel paratechnique en instaurant la Journée des ASSS le 11 avril et la Journée des PAB le 19 mai;
- **A DÉFENDU** l'importance du travail des ASSS dans le réseau public lors du dépôt du projet de loi sur l'assurance autonomie et, aujourd'hui, elle poursuit son travail en dénonçant les compressions dans les soins à domicile;
- **TRAVAILLE** à mieux faire connaître la réalité des préposé-es aux bénéficiaires en menant des études sur l'évolution de la profession et en interpellant le gouvernement;
- **VALORISE** le travail du personnel paratechnique lors de la négociation, dans ses interventions auprès du Ministère, dans les médias et par des actions de mobilisation.





## VALORISATION DES SERVICES PUBLICS

**LA CSN S'OPPOSE** vigoureusement et efficacement à la privatisation qui touche particulièrement le personnel paratechnique, des services auxiliaires et métiers.

Face à la réforme Barrette, aux compressions budgétaires et autres attaques, elle :

— **A MIS EN PLACE** les rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Les rendez-vous ont rassemblé la majorité des composantes du réseau qui ont proposé des solutions innovantes pour l'avenir de notre réseau public;

— **LANCE** en 2016 la campagne « Ma place en santé, j'y tiens » pour

dénoncer le démantèlement de nos services publics. Elle dénonce notamment les coupes dans les soins à domicile et l'augmentation de la charge de travail;

— **FAIT LA PROMOTION** des compétences du personnel paratechnique pour améliorer les soins aux usagères et usagers;

— **EST PROACTIVE** pour opposer des options publiques aux projets de privatisation des employeurs, en parvenant à tout coup à proposer des solutions efficaces qui permettraient de maintenir nos emplois publics;

— **NÉGOCIE** avec le Ministère pour réduire la place du privé dans notre réseau public.

# STRUCTURES SYNDICALES DE PROXIMITÉ



**SI LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS du secteur paratechnique ont à faire le choix de l'organisation syndicale qui les représentera dans les prochaines années, c'est parce que le gouvernement Couillard les y a forcés avec l'adoption du projet de loi 10.**

**IL EST ÉVIDENT** que l'un des objectifs du gouvernement vise la création d'immenses syndicats, éloignés et déconnectés de la réalité des travailleuses et des travailleurs du réseau. La CSN et ses fédérations ne tomberont pas dans ce piège, au contraire.

La FSSS-CSN propose donc une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts réguliers des travailleurs avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs questions et pour les accompagner dans la défense de leurs intérêts. Cette structure

facilite notamment la participation du personnel paratechnique aux discussions sur les enjeux qui les concernent. Elle permet également à l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de s'allier et de progresser ensemble pour défendre leurs emplois et les services publics. Pour avancer, il faut à la fois reconnaître la diversité et miser sur la solidarité, et c'est ce que la CSN sait faire de mieux.



# ÉQUITÉ SALARIALE



**C'est depuis la fin des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Au fil des ans, elle a consacré d'importantes ressources pour faire cesser la discrimination envers les femmes, jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996. Depuis ce temps, elle lutte ardemment pour son maintien.**

**RAPPELONS QU'EN 2008**, seule la CSN a déposé des plaintes de maintien de de l'équité salariale pour le personnel paratechnique. La CSN est parvenue à une entente en 2013 qui a entraîné des hausses importantes de la rémunération pour des milliers de membres du personnel paratechnique, notamment pour :

— **LES PRÉPOSÉ-ES AUX BÉNÉFICIAIRES** qui ont obtenu un ajustement salarial de 3,71 %, rétroactivement au 31 janvier 2011.

La CSN a déposé une autre série de plaintes à la suite de l'exercice de maintien de l'équité salariale du Conseil du trésor de 2010 et 2015.

**LES DÉMARCHES SUR LES PLAINTES DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE** de 2010 et de 2015 se poursuivent actuellement. Plusieurs titres d'emploi du secteur paratechnique sont d'ailleurs concernés par ces plaintes, notamment :

- Les assistantes en réadaptation ;
- Les auxiliaires aux services de santé et sociaux ;
- Les assistantes techniques en médecine dentaire ;
- Les assistantes techniques senior en pharmacie ;
- Les préposé-es aux bénéficiaires qui œuvrent en salle d'opération ;
- Les préposé-es à la stérilisation (retraitement des équipements médicaux) ;
- Les techniciennes classe B.

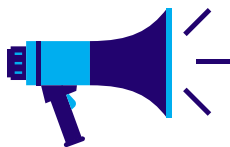
**TOUJOURS VIGILANTE, LA CSN livrera les batailles nécessaires pour que le maintien de l'équité salariale s'applique à toutes et à tous.**



# UNE FORCE INCONTOURNABLE



Négociation



Mobilisation

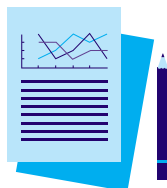


Santé-sécurité-  
environnement

## LES SERVICES DE LA CSN

### DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ET DES EMPLOYÉ-ES DE BUREAU RÉPARTIS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La CSN est sans contredit la centrale syndicale qui offre les services les plus diversifiés à ses membres. Et contrairement à d'autres organisations syndicales, ils sont tous compris dans le coût de la cotisation.



Recherche



Défense des  
accidentés



Formation



Actuariat



Communications



Service juridique



Vérification  
et comptabilité



#forcecsn [incontournable.info](http://incontournable.info)